

Être reconnu travailleur handicapé, entre logiques institutionnelles et trajectoires individuelles

Vincent Caradec, Jean-Sébastien Eideliman, Louis Bertrand, CeRIES, Université Lille 3

Résumé

Cette étude porte sur la relation entre des personnes ayant fait une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) délivrant cette reconnaissance. Elle s'intéresse tant aux commissions chargées d'examiner les demandes qu'à la place et au sens de cette reconnaissance dans le parcours de vie des demandeurs. Elle porte une attention particulière à un « point de rencontre » des contraintes institutionnelles et des trajectoires personnelles : le « projet de vie ».

L'enquête a porté sur deux MDPH. Des observations ont été menées dans 27 équipes pluridisciplinaires et 13 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. 15 entretiens ont été réalisés avec des membres de ces instances et 38 avec des demandeurs de la RQTH. Une base de données a été constituée à partir de 404 dossiers de demande de RQTH.

Malgré les efforts faits pour apporter une réponse personnalisée aux demandes, le travail des MDPH reste assez bureaucratique. La part de l'évaluation médicale et médico-sociale est variable, mais un grand nombre de décisions sont prises de manière routinière. Si la RQTH est rarement refusée, des débats ont parfois lieu, qui sont l'occasion de réaffirmer la frontière entre handicap et aptitude normale au travail

Côté demandeurs, le dépôt d'une demande de RQTH résulte souvent d'une « prise de conscience », qui peut se faire par un cheminement personnel ou par l'intervention d'un tiers. La RQTH est alors vue comme une protection mais fait craindre un étiquetage comme handicapé. Le sens donné à la RQTH varie fortement selon l'âge et la position sur le marché du travail. Le rapport à la demande est différente selon les milieux sociaux : là où les milieux populaires « tentent leur chance », les demandeurs des classes moyennes remplissent le dossier avec un grand sérieux et vont à la « pêche aux infos ». Une fois la RQTH obtenue, les déceptions sont fréquentes, seuls quelques-uns ont pu améliorer leur situation professionnelle ou leurs conditions de travail. Quant aux refus de RQTH, ils sont souvent reçus avec un certain fatalisme.

Les projets de vie, mis en avant par la loi de 2005, étaient présents dans 55% des dossiers que nous avons étudiés. Certains sont une simple répétition des demandes, d'autres expriment une souffrance ou une plainte, d'autres encore sont plus projectifs. Leur rédaction est rarement un exercice solitaire, mais implique souvent des proches ou des professionnels. La situation des demandeurs évoluant, les écrits les plus projectifs sont aussi les plus susceptibles de devenir obsolètes. Les professionnels cherchent dans les projets des éléments sur la situation des demandeurs mais aussi sur leur ressenti.

Le matériau recueilli ici alimentera le projet de recherche « Les nouveaux dispositifs d'accompagnement des travailleurs handicapés. Intentions politiques, mises en œuvre institutionnelles et usages profanes. »

Mots-clés : RQTH, projet de vie, MDPH, rapport aux institutions, parcours de vie.